



FC-aménagements, l'Apié; Charles Pralus

Charles Pralus fait ce commentaire sur la publication de l'article de Véronique Georges sur Var Matin que j'ai relayé ici et que François Cavallier a relayé sur sa page FB: "*Un sujet crucial.. Mr Cavallier et nos chers élus du canton seriez vous prêts a faire un petit saut (trés court) en Suede pour voir comment on arrive a recycler 98 % des déchets ? Ca serait très instructifs et surement sympa, vous êtes partants ? J'organise tout ça et ca sera le moins cher possible... chiche ?..*" Je réponds à mon tour car le sujet est complexe.

Il est toujours bon de savoir ce qu'on fait ailleurs, le cas échéant pour s'en inspirer. Les conditions de construction en Suède doivent être différentes.

Pour ce qui nous concerne, Véronique Georges dans son article n'a pas abordé le problème de la filière dans son ensemble, de manière systémique. C'est ce que je fais dans les différents articles du blog paysdefayence.blogspot.com concernant FC-aménagements à l'Apié mais aussi Var environnement au jas de la Maure et toute la filière. Le problème vient de la non cohérence entre ce qui rentre et ce qui sort et d'une accumulation de matériaux sur un site à capacité de stockage, limité par sa surface qu'il faut régler et contrôler efficacement. Vous connaissez les problèmes de robinets et de remplissage de baignoires!

Le seul site correct sur le canton est celui de la carrière Bertrand sur la D562 à l'Est de Montauroux.

Pour ce qui concerne FC-Aménagements à l'Apié, comme Var Environnement au Jas de la Maure, l'exploitant prend des contrats avec des entreprises de transport qui viennent déposer des matériaux de chantiers d'aménagements, à prix d'entrée de 8-10€/tonne, mais il n'a pas de contrats matériaux de sortie, simultanément et en contrepartie, qui permettent de travailler à stock tampon constant.

Cela requiert de produire des matériaux vendables et de faire du commercial en permanence pour écouler cette production. Alors quand le stock devient trop grand, il faut arrêter, sauf qu'il faut honorer le contrat avec l'apporteur à l'entrée, jusqu'à la fin, cad recevoir les tonnages prévus au contrat.

Le site aurait dû arrêter car le stock était devenu trop grand et les débordements sur le terrain

des soeurs Lopez en est la preuve. C'est bien ce qui se serait passé, même si la mairie n'était pas intervenue. La mairie de Montauroux reconnaît qu'ils ont mal agi en ne contrôlant pas; ce qui veut dire qu'un arrêté d'interruption des travaux aurait dû être prononcé beaucoup plus tôt. Le fait que l'action en référé de FC-Aménagements n'ait pas réussi en est la preuve. [Gérer](#)

[PAYS DE FAYENCE une communauté du Var](#)

paysdefayence.blogspot.pe

[J'aime](#)

· [Répondre](#) · [Supprimer l'aperçu](#) · [15.m](#)



[Pierre Ratcliffe](#) maintenant le tas est là; et pour l'enlever il n'y a pas de solution, sinon les impôts des contribuables.

[Gérer](#)

[J'aime](#)

· [Répondre](#) · [12.m](#)



[Pierre Ratcliffe](#) Quant à Suez à Fonsante, OUI c'est ce qu'il faut... mais il faut une charte de conduite et que son application soit contrôlée et suivie de sanctions le cas échéant; une commission d'élus, d'association(s) et de citoyens en assurerait l'exécution. Je le répète, je suis candidat. Je sais que Suez a proposé une telle charte à Callian. Elle est en cours de négociation. Je la mettrai en ligne quand elle sera finalisée.

[Gérer](#)

[J'aime](#)

· [Répondre](#) · [5.m](#)



[Pierre Ratcliffe](#) Précision: tout ne peut pas être recyclé vendu. C'est 60-65% qu'on peut recycler (ça varie selon la nature des produits entrants). Donc ce qui ne peut pas être recyclé doit être transporté vers un site de déchets BTP non recyclables: une ISDI installation de déchets inertes. En pays de Fayence, il n'y en a pas. C'est au projet de Suez à Fonsante qu'il y en aurait un.